FOOT 93
Vendredi 29 Mars 2019
N°452

Changement d'heure

Attention dans la nuit de samedi à dimanche 31 Mars 2019 à 2h00 du matin, il sera 3h00 !

Il faudra avancer vos montres d'une heure.

Merci d'en tenir compte pour vos rencontres de ce dimanche !

infos District...infos District...infos

Informations générales

PAGE 2 à 5 : Infos District.
PAGES 6 à 8: Actions techniques.
PAGES 9 à 17 : Commission Sportive générale
PAGES 18 à 28: Commission Statuts et Règlements.
PAGE 29 : Informations Générales du District.

Élue de permanence

Mme. Djaimila BENSLIMANE sera à votre écoute durant ce week-end du 30 et 31 Mars 2019 au **06 50 13 11 45.**

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qua-lifiée tels que, par exemple :

- **Conditions de sécurité problématique dès l'accueil** (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),

- **Problèmes réglementaires** (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.)

- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Horaires du District

Lundi :	**Fermé**	→	14h00/18h00
Mardi :	10h00/13h00	→	14h00/18h00
Mercredi :	10h00/13h00	→	14h00/18h00
Jeudi :	10h00/13h00	→	14h00/18h00
Vendredi :	10h00/13h00		14h00/18h00

infos District...infos District...infos

Opération clubs 2ème étoile

Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, les clubs auront alors à sélectionner leurs kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » qu'ils devront par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant **moins de 100 licenciés ou clubs spécifiques futsal** (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant **au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13** : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant **au moins 10 filles licenciées de U6 à U13** : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr

Formation CFF2 Module U15 – 8 et 9 avril 2019 – Places disponibles

Nous vous informons que le District organise une Formation CFF2 Module U15 le 8 et 9 avril 2019.
Vous pouvez dès à présent vous inscrire via le lien suivant: https://district93foot.fff.fr/formations/inscriptions-formations/
Nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier d'une réduction de 2 bons de 25 euros pour cette formation (3 bons pour les féminines)
Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le service technique au 01-48-19-89-40

Coupes Départementales

Petit rappel :

La FMI est utilisée pour les Coupes 93 U11 et U13 (Garçons) à partir de cette saison.

Concernant les frais d'arbitrage pour la catégorie Seniors en Coupe (3 arbitres), ceux-ci sont à partager entre les deux clubs.

Formations et Certifications du mois d'AVRIL

Les formations et les certifications du mois d'avril sont en ligne.
Vous pouvez dès à présent vous inscrire.
pour toutes informations veuillez contacter la Technique:
technique@district93foot.fff.fr
Tel: 01 48 19 89 40

[ÉVÉNEMENT] Concours d'entrée Section Sportive du Bourget

Née d'un mariage de cœur et de raison entre le collège Didier DAURAT et le FC BOURGET, la section sportive accueille, mercredi 3 avril prochain à 14h au stade du Bourget, les candidats pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Depuis 13 ans, le FCB et le collège Didier DAURAT proposent des conditions optimales d'accueil et de performance pour les jeunes bourgetins capables et désireux d'intégrer la section sportive. Grace à un encadrement technique de qualité (Brevet d'Etat Foot, enseignants d'EPS + 1 volontaire), les enfants disposent de conditions idéales de travail, les mardis et mercredis matins. La mobilisation du collège et le soutien de la Ville permettent de maintenir les ingrédients nécessaires à la progression des jeunes (terrain synthétique + horaires spécifiquement aménagés).

L'accompagnement scolaire est un autre pilier fort de cette section sportive. Avec un contrôle des bulletins scolaires, le club et le collège affichent des critères de réussite autant éducatifs que sportifs. La journée de recrutement du 3 avril en est un parfait exemple.

Concours d'entrée du 3 avril, les critères incontournables :

- La présence d'un représentant légal sera obligatoire. L'enfant seul ne peut prétendre à intégrer la section sportive s'il n'est pas accompagné le mercredi 3 avril 2019,
- Un niveau de jeu suffisant: des tests techniques sont prévus,
- Avoir avec soi les derniers bulletins scolaires de l'année en cours.

Pour information, en 13 ans, 9 jeunes joueurs de la section ont pu intégrer des centres de formation de clubs professionnels.

Plateau futsal découverte U13 feminin

Le dimanche 24 mars 2019 s'est déroulé le premier plateau futsal découverte féminin à Sevran.
Avec la participation de l'Olympique Noisy le Sec 93 Banlieue, Saint Denis RC, Montreuil AC, Red Star FC et Sevran Futsal.
Merci aux membres de la commission foot diversifié ainsi qu'aux éducateurs de Sevran futsal pour le bon déroulement de cette matinée.

ACTIONS TECHNIQUES

(Avril / Mai 2019)

FORMATION DES CADRES

Les modules de formations se déroulent en club ou au siège du District.

Horaires des formations de 9h00 à 18h00 repas inclus.

Avril 2019

- Module gardien de but découvert le jeudi 1er avril et le vendredi 2 avril : District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve: *Reste 12 places*

- Module U17/U19 le jeudi 11 avril et le vendredi 12 avril : *Stade Henri Barbusse, Allée Henri Barbusse, 93390 Clichy- sous-bois* : *COMPLET*

- Module U6/U7 le vendredi 12 et samedi 13 avril : District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve. *Reste 8 places*

- Certification 1 2 3 le mardi 16 avril : (lieu à définir) : *COMPLET*

- Module U13 le jeudi 18 avril et le vendredi 19 avril : Stade Léo Lagrange, 20 avenue Anatole France, 93320 les Pavillons- sous-bois: *COMPLET*

- Module U9 le jeudi 25 avril et le vendredi 26 avril : *District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve* : *COMPLET*

- Module sénior le lundi 29 avril et le mardi 30 avril : Stade Léo Lagrange, 6 avenue de Lattre de Tassigny, 93800 Epinay sur Seine : *Reste 2 places*

Mai 2019

- Module U11 le jeudi 2 mai et le vendredi 3 mai : District de la Seine Saint Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve. *COMPLET.*

- Certification 1 2 3 le mardi 7 mai : Stade Géo André, 124 rue Anatole France, 93120, La Courneuve. *Reste 15 places.*

- Module U15 le jeudi 9 mai et le vendredi 10 mai : Stade Gaston Bussière, 34 rue Gabriel Péri, 93270 Sevran. *Reste 8 places.*

- Module U9 le jeudi 16 mai et le vendredi 17 mai : District de la Seine-Saint-Denis, 65- 75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve. *COMPLET.*

- Module U13 le jeudi 23 mai et le vendredi 24 mai : (lieu à définir). *COMPLET*

CERTIFICATION CFF1, 2 et 3 :
Pour la période d'octobre à décembre, seront uniquement organisées des certifications pour répondre aux obligations de diplômes des éducateurs dans les clubs. *(Règlement du Statut des Educateurs et Entraîneurs du football).*

Toutes les formations sont en ligne.

PROCESS D'INSCRIPTION des Modules de Formation.

- Etre titulaire d'une licence FFF sur la saison 2018/2019 comportant le cachet médical validé.

Pour les licences non visées par un médecin:

- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique du football et à son enseignement.
-Inscription uniquement en ligne sur le site du District, en adressant le règlement dans les 10 jours (**délai de rigueur**), d'un montant de 70 euros, à l'ordre du District de la Seine-Saint-Denis de football, sans le règlement votre inscription sera retirée.
- Une formation se déroule avec un minimum de 16 stagiaires et un maximum de 25.
- Les dossiers d'inscription complets seront retenus dans l'ordre d'arrivée.

Rappel :
-Gratuité pour les filles hormis une participation de 20€ pour les repas (obligatoire).

BONS FORMATION EDUCATEURS:
- Modules de formations U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour chaque module de 16h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION DIRIGEANTS :
- Dans le cadre du parcours Fédéral, chaque licencié bénéficie de 2 bons de formation de 25€ pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION ARBITRES :
- Chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour le module de formation initiale d'arbitre. (Sous 3 conditions)

• Le tarif de la formation (frais pédagogiques) devra être égal à 90€
• L »IR2F/Ligue est en charge de la gestion administrative
• Le contenu pédagogique de la formation est celui fourni par la DTA.

Dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

PLATEAU FEMININ U11 ET U13 FUTSAL

Plateau Féminin U11 Futsal découverte le 1 juin 2019, Gymnase Auguste Delaune, 2 rue de Nanteuil, 93100 Montreuil- sous-bois.

FUTSAL

Plateau U6/U7 découverte futsal le 13 avril 2019. (Lieu à définir)

Commission Sportive Générale

29 Mars 2019

Réunion du 29 Mars 2019

Feuille de Match Informatisée

. En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,

. En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

. En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.
A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :
- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :
- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
-

En résumé :

<u>FMI</u> : Tablette du club recevant

<u>Feuille de match papier</u> :
Sur Footclubs Compagnon (application)
ou
Licences imprimées par le club sur papier
ou
Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

Commission Sportive Générale

29 Mars 2019

Toutes les demandes de changement (horaire/terrain) doivent passer par Footclubs pour que votre adversaire en prenne connaissance et donne son accord le cas échéant.

Dans le cas où vous êtes club extérieur et que votre adversaire est absent, n'oubliez pas de vous munir d'une feuille de match papier, remplissez votre composition d'équipe, faites tamponner votre présence si possible par le gardien du stade et transmettez la feuille au District dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Matches remis

Seniors

D1 Bourget Fc/Fc Romainville : 12/5/19
D1 Sevran Fc/Bourget Fc : 8/5/19
D1 Stade de l'Est/As Bondy : 28/4/19
D2 A Espérance Aulnaysienne 2/Sc Dugny : 7/4/19
D2 A Enfants de la Goutte d'Or/Blanc Mesnil Sf 3 : 12/5/19
D2 B As Paris/Montfermeil Fc 2 : 21/4/19
D2 B Montfermeil Fc 2/As Paris : 8/5/19
D2 B As Paris/Cosmos Fc : 12/5/19
*D2 B Bagnolet/As Paris : date à fixer
D2 B Usm Audonienne/As Paris : date à fixer
D2 B As Paris/Bagnolet Fc : 28/4/19
D3 A Sevran Fc 2/Neuilly Plaisance Sports : 12/5/19
D3 A Fc Coubronnais/Villemomble Sports 3 : 28/4/19
D3 A Fc Coubronnais/Cs Berberes : 21/4/19
D3 A As Paris 18/Fc Coubronnais : 12/5/19
D3 A Neuilly Plaisance Sports/Sevran Fc 2 : 28/4/19
*D3 B Usm Gagny 2/Villepinte Fc 2 : date à fixer
D4 A Sc Dugny 2/Usm Gagny 2 : 12/5/19
D4 B As Victory/Drancy Fc : 28/4/19
D4 B As Victory/Neuilly Plaisance Sports 2 : 21/4/19
D4 B Flamboyants de Villepinte 2/Fc Aulnay 2 : 12/5/19
D4 B Bourget Fc 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 28/4/19
D4 B Bourget Fc 2/Esd Montreuil 2 : 12/5/19
D4 B Bourget Fc 2/Fa Le Raincy 2 : 21/4/19
D4 B As Victory/Stade de l'Est 2 : 12/5/19
D4 B Fc Aulnay 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 21/4/19
D5 A As Paris 2/Pierrefitte Fc 2 : 8/5/19
D5 A Ensemble Espoir et Développement/Sport Rue Prévention : 12/5/19
D5 A Ensemble Espoir et Développement/Entente Paris Gaëls Ai/Us Parix Xl 2 : 21/4/19
D5 A As Paris 2/Ensemble Espoir et Développement : 28/4/19
D5 A Ensemble Espoir et Développement/Ofc Couronnes 2 : 8/5/19
D5 B Fc Coubronnais 2/Ca Romainville 2 : 21/4/19
D5 B Fc Coubonnais 2/As Stains 93 2 : 28/4/19
D5 B Fc Coubronnais 2/Espérance Aulnaysienne 3 : 31/3/19
D5 B Ca Romainville 2/Etoile Fc Bobigny : 28/4/19
D5 B As Stains 93 2/Enfants de la Goutte d'Or 2 : 12/5/19

Commission Sportive Générale

29 Mars 2019

U19

D1 Romainville Fc/Sevran Fc : 21/3/19
D2 A Es Stains/Stade de l'Est : 28/4/19
D2 A Es Stains/Blanc Mesnil Sf : 12/5/19
D2 A Ofc Couronnes/Es Stains : 7/4/19
D2 B Tremblay Fc/Cosmos Fc : 7/4/19
*D2 B Uf Clichois/Tremblay Fc : date à fixer
D3 A Fc Coubronnais/Sc Dugny : 7/4/19
D3 A Fc Coubronnais/Cms Pantin : 12/5/19
D3 A Fc Coubronnais/Neuilly Plaisance Sports : 28/4/19
D3 B As Paris/Ol Montmartre Sports : 28/4/19
D3 B As Paris/Bagnolet Fc : 21/4/19
D3 B Es Parisienne 2/Ol Montmartre Sports : 7/4/19
*D3 B Ol Pantin/Ass Noiséenne : date à fixer
D3 B Fc Aulnay/As Paris : 7/4/19
D3 C As Paris/Es Parisienne 2 : 12/5/19
D3 C Fc Aulnay/As Paris : date à fixer

U17

D1 Montfermeil Fc 2/Ja Drancy 3 : 21/4/19
D1 Bourget Fc/Usm Gagny : 7/4/19
*D2 A Blanc Mesnil Sf 2/Uf Clichois : date à fixer
*D2 B Fcm Aubervilliers 2/Fc Romainville : date à fixer
D2 B Sevran Fc/Fcm Aubervilliers 2 : 7/4/19
D3 A As Paris/Ol Pantin : 12/5/19
D3 A As Paris/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 8/5/19
*D3 A As Paris/Tremblay Fc 2 : 21/4/19
D3 A As Paris/Espérance Paris 19è 2 : 28/4/19
D3 A Noisy le Grand Fc/As Paris : 7/4/19
D3 A Fc Drancy/Cosmos Fc : 7/4/19
D3 B Stade de l'Est/Ofc Couronnes 2 : 7/4/19
D3 B Ofc Couronnes/Stade de l'Est : 12/5/19
D4 A Af Paris 18 2/Esc Paris 20è : 7/4/19
D4 A Fc Romainville 2/Af Paris 18 2 : 28/4/19
D4 B Fc Coubronnais/Rsc Montreuil 2 : 12/5/19
D4 B Fc Coubronnais/Fc Solitaires Paris Est 2 : 8/5/19
D4 B Fc Coubronnais/Enfants de la Goutte d'Or : 7/4/19
D4 D Es Stains 2/Ca Romainville : 7/4/19
D4 D As La Courneuve 2/Ofc Couronnes 3 : 10/3/19

U15

D1 Tremblay Fc/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 : 4/5/19
D1 Fc Livry Gargan/Uf Clichois : 20/4/19
D1 As Jeunesse Aubervilliers 2/Espérance Aulnaysienne : 30/3/19
D2 A Sevran Fc/Stade de l'Est : 4/5/19
D2 A Fc Villepinte/Stade de l'Est : 27/4/19

Commission Sportive Générale

29 Mars 2019

*D2 A Fc Romainville/Villepinte Fc : date à fixer
*D2 A Villepinte Fc/Fc Romainville : date à fixer
D2 A As La Courneuve/Villepinte Fc : 4/5/19
D2 A Fc Les Lilas 2/Af Bobigny 2 : 27/4/19
D2 B Bourget Fc/St Denis Us 2 : 4/5/19
D3 A Espérance Aulnaysienne 2/Drancy Fc : 30/3/19
D3 A Pierrefitte Fc/Villemomble Sports 2 : 4/5/19
D3 B Vaujours Fc/Ofc Couronnes : 27/4/19
D3 B Ofc Couronnes/Es Stains : 4/5/19
D3 B Es Stains/Af Epinay 2 : 27/4/19
D3 B Es Stains/Tremblay Fc 2 : 30/3/19
D4 A Sevran Fc 2/Fc Les Lilas 3 : date à fixer
D4 A As Paris/Es Parisienne 2 : 4/5/19
D4 A As Paris/Ol Pantin : 20/4/19
D4 A As Paris/Sevran Fc 2 : 27/4/19
D4 B Neuilly Plaisance Fc/Fc Romainville : 4/5/19
D4 B Bourget Fc 2/St Denis Us 4 : 30/3/19
D4 C Fc Coubronnais/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 2 : 27/4/19
D4 D Neuilly Plaisance Sports/Antillais Paris 19è : 30/3/19
D4 D Ofc Couronnes 2/As Bondy 3 : 4/5/19
D5 B Sc Dugny 2/Ca Romainville 2 : 30/3/19
D5 C Bagnolet Fc 2/Championnet Sports : 13/4/19
D5 C Ofc Couronnes 3/Championnet Sports : 4/5/19
D5 D Montfermeil Fc 4/As La Courneuve 2 : 4/5/19

CDM

D1 Cs Villetaneuse/Romainville Fc : 7/4/19
D2 Vaujours Fc/Sc Buttes Chaumont : 21/4/19
D2 Fc Bondy/Championnet Sports : 28/4/19
D2 Benfica Portugais Paris 19è 2/Csl Aulnay : 8/5/19
D2 Haie Bertrand/Csl Aulnay : 12/5/19
D2 Csl Aulnay/Bourget Fc : 21/4/19
D2 Haie Bertrand/Noisy le Grand Fc : 28/4/19
D2 Sc Buttes Chaumont/Csl Aulnay : 28/4/19

Anciens

D1 Csl Aulnay/As La Courneuve : 7/4/19
D2 A Fc Coubonnais/Antillais de Paris 19è : 7/4/19
D2 A Fc Coubronnais/Avd : 28/4/19
D2 A Fc Coubronnais/Tremblay Fc 2 :12/5/19
D2 B Bourget Fc/Ol Montmartre Sports : 7/4/19

Super Vétérans

Poule A Rsc Montreuil/Amicale Fc : 28/4/19
Poule A Rsc Montreuil/St Denis Us : 12/5/19
Poule A Sevran Fc/Bagnolet Fc : 12/5/19

Commission Sportive Générale

29 Mars 2019

Poule A Drancy Fc/Ja Drancy : 12/5/19
Poule B Sc Buttes Chaumont/Fc Livry Gargan : 20/3/19
Poule C Fc Coubronnais/Fc Noisy le Grand : 12/5/19

55 ans

Blanc Mesnil Sf 2/Bagnolet Fc : 7/4/19
Es Stains/As La Courneuve : 28/4/19
Es Stains/Flamboyants de Villepinte : 12/5/19
Es Stains/Bagnolet Fc : 21/4/19

Futsal

D1

Sporting République/Drancy Futsal : 2/5/19
As La Courneuve 2/Es Parisienne : 23/3/19
Drancy Futsal/Ab St Denis : 23/3/19
As La Courneuve 2/Drancy United : 4/5/19
Karma Fsc Bobigny/Paris Lilas Futsal : 13/4/19
Ab St Denis/As La Courneuve 2 : 13/4/19
Drancy Futsal/Blanc Mesnil Sf : 13/4/19
Karma/Afc Ile St Denis : 23/3/19
Ab St Denis/Paris Lilas Futsal : 4/5/19
Drancy United/Ab St Denis : 27/5/19
Paris Lilas Futsal/Blanc Mesnil Sf : 27/4/19
Ab St Denis/Afc Ile St Denis : 11/5/19
Sporting République/Paris 18 Futsal : 28/3/19
Paris 18 Futsal/As La Courneuve 2 : 25/4/19
Paris 18 Futsal/Paris Lilas Futsal : 4/4/19

D2 A

Sport Ethique Livry 2/Vivacité : 13/4/19
Paris Lilas Futsal 2/As Jeunes Aulnay : 13/4/19
Paris Lilas Futsal 2/Sc Dugny : 23/3/19
Vivacité/Office Municipal Aubervilliers 2 : 27/4/19
Sevran Fu 2/Vivacité : 4/5/19
Sport Ethique/Sevran Fu 2 : 27/4/19
Sport Ethique/Paris Lilas Futsal 2 : 30/3/19

D2 B

Pierrefitte Fc 2/Drancy Futsal 2 : date à fixer
Drancy Futsal 2/Aulnay Futsal 2 : 4/5/19
Aulnay Futsal 2/Es Parisienne 2 : 27/4/19
Pierrefitte Fc 2/Aulnay Futsal 2 : 12/4/19
Drancy Futsal 2/Noisy le Grand Futsal : 13/4/19
Sevran Fc 2/Aulnay Futsal 2 : 13/4/19

Commission Sportive Générale

29 Mars 2019

Drancy Futsal 2/Fc Sevran 2 : 23/3/19

D2 C

As Romilly/Cité Sport et Culture 2 : 23/4/19
As Romilly/Aj Bourgetine : 26/3/19
*Cité Sport et Culture 2/Paris Acasa 3 : date à fixer

***

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

1ère demande

Seniors D2 A **Sc Dugny/**Es Stains du 24/3/19
Seniors D3 B **Es Parisienne 2/**As Stains 93 du 24/3/19
Seniors D4 A **Usm Gagny 2/**Ass Noiséenne du 24/3/19
Seniors D4 B **Bourget Fc 2/**Vaujours Fc du 24/3/19
Seniors D5 A **Sport Rue Prévention/**Championnet Sports du 24/3/19
Seniors D5 A **Ensemble Espoir et Développement/**Etoiles d'Auber du 24/3/19

Seniors F à 7 **Etoile Fc Bobigny/**Ol Pantin du 23/3/19

U19 D1 **Bourget Fc/**Cs Villetaneuse du 24/3/19

U17 D2 **Es Stains/**Espérance Aulnaysienne 2 du 24/3/19
U17 D4 A **Esc Paris 20/**Af Paris 18 2 du 24/3/19

U15 D4 A **Es Parisienne 2/**Fcm Aubervilliers 2 du 23/3/19
U15 D4 D **Antillais de Paris 19è/**Sfc Neuilly 2 du 23/3/19
U15 D5 C **Es Parisienne 3/**Ofc Couronnes 3 du 23/3/19

U15 F Poule A **Etoile Fc Bobigny/**Ja Drancy du 23/3/19
U15 F Poule A **As Bondy/**Stade de l'Est du 23/3/19
U15 F Poule B **Rsc Montreuil/**Cms Pantin du 23/3/19

U15 F Poule B **Féminin Villepinte/**Neuilly Plaisance Fc du 23/3/19
U15 F Poule B **Csl Aulnay/**So Rosny du 23/3/19
U15 F Poule C **Fc Solitaires Paris Est/**Af paris 18 du 23/3/19
U15 F Poule C **Af Bobigny/**Es Parisienne du 23/3/19

Anciens D3 B **Es Stains 2/**Amicale Antillaise du 93 du 24/3/19

55 ans **Blanc Mesnil Sf 2/**As La Courneuve du 24/3/19

Futsal D1 **Karma Fsc/**Afc Ile St Denis du 23/3/19
Futsal D2 B **Aulnay Futsal 2/**Vue d'Ensemble du 23/3/19

U13 Critérium **Montreuil Souvenir/**Drancy Fc (équipe 1) du 23/3/19
U13 Critérium **Csm Ile St Denis/**Drancy Fc (équipe 2) du 23/3/19

Commission Sportive Générale

29 Mars 2019

U13 Critérium **Fc Coubronnais/**Noisy le Grand Fc (équipes 1-2) du 23/3/19
U13 Critérium **Csm Ile St Denis/**Ass Noiséenne (équipe 1) du 23/3/19
U13 Critérium **As La Courneuve/**Cms Pantin (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Sevran Fc/**Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Usm Gagny/**Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Uf Clichois/**Espérance Académie Football Bobigny (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Ol Pantin/**Flamboyants de Villepinte (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Espérance Paris 19è/**Fc Les Lilas (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Ja Drancy/**Cosmos Fc (équipes 5-6-7) du 23/3/19
U13 Critérium **St Denis Us/**Af Paris 18 (équipe 6) du 23/3/19
U13 Critérium **Usm Audonienne/**Ofc Couronnes (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Montfermeil Fc/**Stade de l'Est (équipe 1) du 23/3/19
U13 Critérium **Cs Villetaneuse/**Romainville Fc (équipes 1-2-3) du 23/3/19
U13 Critérium **Csl Aulnay/**Fc Solitaires Paris 19è (équipes 1-2) du 23/3/19
U13 Critérium **Af Epinay/**St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Espérance Aulnaysienne/**Villepinte Fc (équipes 1-2-3) du 23/3/19
U13 Critérium **Rsc Montreuil/**Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Af Bobigny/**Bagnolet Fc (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **Rsc Montreuil/**Villepinte Fc (équipe 4) du 23/3/19
U13 Critérium **Csm Ile St Denis/**Red Star Fc (équipes 3-4) du 23/3/19
U13 Critérium **As Jeunesse Aubervilliers/**Enfants de la Goutte d'Or (équipes 1-2) du 23/3/19

U11 Critérium **Antillais de Paris 19è/**Espérance Paris 19è (équipe 1) du 23/3/19
U11 Critérium **Enfants de la Goutte d'Or/**Etoile Fc Bobigny (équipes 1-2) du 23/3/19
U11 Critérium **Fc Livry Gargan/**Paris Sport Culture (équipes 1-2) du 23/3/19
U11 Critérium **Fc Solitaires Paris Est/**Af Bobigny (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **As Paris/**As Paris du 23/3/19
U11 Critérium **As Bondy/**Sevran Fc (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **Espérance Académie Football/**Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **Neuilly Plaisance Sports/**Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **So Rosny/**Ol Pantins (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **Ol Noisy le Sec Banlieue 93/**Usm Audonienne (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **Cosmos Fc/**Rsc Montreuil (équipes 1-2-4) du 23/3/19
U11 Critérium **Af Paris 18/**Es Parisienne (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **Red Star Fc/**Ja Drancy (équipes 1-2-3) du 23/3/19
U11 Critérium **Pierrefitte Fc/**St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **Espérance Paris 19è/**Montfermeil Fc (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **Stade de l'Est/**Csl Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
U11 Critérium **Gournay Fc/**Espérance Aulnaysienne (équipes 1-2) du 23/3/19
U11 Critérium **Villepinte Fc/**Ofc Couronnes (équipes 1-2) du 23/3/19

U11 F Poule A **Uf Clichois/**As Bondy du 23/3/19
U11 F Poule A **Rsc Montreuil/**As La Courneuve du 23/3/19
U11 F Poule B **Fc Solitaires Paris Est/**Féminin Villepinte du 23/3/19
U11 F Poule B **Cs Villetaneuse/**Fa Le Raincy du 23/3/19

U15 Coupe Futsal **As La Courneuve/**Sport Ethique du 24/3/19

U13 Coupe Futsal **As La Courneuve/**Sport Ethique du 24/3/19

Commission Sportive Générale

29 Mars 2019

2è demande

Seniors D4 A **Espérance Paris 19è 2/**As Plaine Victoire du 17/3/19

U18 F Poule A **Stade de l'Est/**Féminin Villepinte du 16/3/19
U18 F Poule B **As La Courneuve/**Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 16/3/19

U15 D3 A **Cs Villetaneuse 2/**Fc Aulnay du 16/3/19
U15 D4 **Bagnolet Fc/**Ca Romainville du 16/3/19
U15 D5 A **Cs Villetaneuse 3/**Pierrefitte Fc 3 du 16/3/19

U15 F Poule A **Blanc Mesnil Sf/**Etoie Fc Bobigny du 16/3/19
U15 F Poule A **Stade de l'Est/**Bagnolet Fc du 16/3/19
U15 F Poule B **Blanc Mesnil Sf 2/**Noisy le Grand Fc du 16/3/19

Anciens D3 B **Crampons Parisiens/**So Rosny 2 du 17/3/19

U13 Critérium **Blanc Mesnil Sf/**Entente Paris Gaëls Ai/Us Paris XI (équipe 5) du 16/3/19
U13 Critérium **Fc Livry Gargan/**Csm Ile St Denis (équipe 5) du 16/3/19
U13 Critérium **Vaujours Fc/**Fa Le Raincy (équipe 2) du 16/3/19
U13 Critérium **Fc Livry Gargan/**Championnet Sports (équipe 6) du 16/3/19
U13 Critérium **Paris International/**Sc Dugny (équipes 2-3) du 16/3/19
U13 Critérium **Espérance Académie Football Bobigny/**Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U13 Critérium **As Bondy/**Uf Clichois (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U13 Critérium **Flamboyants de Villepinte/**Fc Les Lilas (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U13 Critérium **Ol Pantin/**Esd Montreuil (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U13 Critérium **Ol Noisy le Sec Banlieue 93/**Espérance Paris 19è (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U13 Critérium **Es Parisienne/**St Denis Us (équipe 1) du 16/3/19
U13 Critérium **Ofc Couronnes/**Ja Drancy (équipes 1-2-3) du 16/3/19
U13 Critérium **Pierrefitte Fc/**Cosmos Fc (équipes 3-4) du 16/3/19
U13 Critérium **Stade de l'Est/**Fc Romainville (équipes 1-2-3) du 16/3/19
U13 Critérium **Montfermeil Fc/**Csl Aulnay (équipe 1) du 16/3/19
U13 Critérium **Villepinte Fc/**Blanc Mesnil Sf (équipe 1) du 16/3/19
U13 Critérium **Enfants de la Goutte d'Or/**Antillais Paris 19è (équipe 2) du 16/3/19

U13 F Poule A **Fc Aulnay/**Af Bobigny du 23/3/19

U11 Critérium **Paris Sport Culture/**Antillais Paris 19è (équipes 1-2) du 16/3/19
U11 Critérium **Etoile Fc Bobigny/**Fc Livry Gargan (équipes 1-2) du 16/3/19
U11 Critérium **Af Bobigny/**Csm Ile St Denis (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U11 Critérium **As Jeunesse Aubervilliers/**Bagnolet Fc (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U11 Critérium **Cs Villetaneuse/**Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U11 Critérium **Montreuil Souvenir/**As Paris (équipe 1) du 16/3/19
U11 Critérium **Es Stains/**Paris International (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U11 Critérium **Cms Pantin/**Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U11 Critérium **Fa Le Raincy/**Espérance Académie Football Bobigny (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U11 Critérium **Usm Gagny/**Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U11 Critérium **Aulnay Fc/**Ol Pantin (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19

Commission Sportive Générale

229Mars 2019

U11 Critérium **Usm Audonienne/**Flamboyants de Villepinte (équipe 3) du 16/3/19
U11 Critérium **Af Epinay/**Montfermeil Fc (équipes 1-3) du 16/3/19
U11 Critérium **Csl Aulnay/**Espérance Paris 19è (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf/**Epp Gervaisienne (équipes 1-2-3) du 16/3/19
U11 Critérium **Ofc Couronnes/**Gournay Fc (équipes 1-2) du 16/3/19
U11 Critérium **Villepinte Fc/**Vaujours Fc (équipes 1-2) du 16/3/19
U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf/**Tremblay Fc (équipes 4-5) du 16/3/19

U11 F Poule A **As Bondy/**Rsc Montreuil du 16/3/19
U11 F Poule B **Fc Solitaires Paris Est/**Ab St Denis du 16/3/19
U11 F Poule B **As Bondy 2/**Cs Villetaneuse du 16/3/19

3è dernière demande avant sanctions

U15 D5 D **AF PARIS 18 3/**As Jeunesse Aubervilliers 3 du 2/3/19

Futsal D2 B **AULNAY FUTSAL 2/**Fc Sevran 2 du 9/3/19

Commission Départementale des Statuts et Règlements

20 Mars 2019

Réunion du 20 Mars 2019

Présents : M. Jack BLACHERE (Président), MM. Marcel FRIBOULET, Gérard VIVARGENT (CD), Mohamed RAOUADI (CDA), Manuel COBO, Jamal SOUADJI, Tobias MOLOSSI.
Excusé : Mme Djaimila BENSLIMANE (CD).
Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

SENIORS

D2 A 51535.1 Blanc Mesnil Sf 3/Es Stains du 3/3/19

La Commission,
Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la réclamation de l'Es Stains sur la participation d'un second arbitre assistant pour Blanc Mesnil Sf en cours de match, pour la dire recevable en la forme,
Après avoir demandé ses éventuelles observations à Blanc Mesnil Sf,
Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,
Après avoir demandé un rapport détaillé à l'arbitre central,
Constatant que celui-ci précise que ses deux assistants étaient absents et qu'il a dû recourir à la présence d'un dirigeant bénévole de chaque club pour officier sur les touches,
Constatant qu'à la mi-temps de la rencontre l'arbitre assistant de Blanc Mesnil Sf s'est présenté à l'arbitre en l'informant qu'il serait dans l'incapacité de poursuivre sa tâche suite à un souci physique,
Constatant que l'arbitre précise que, mis devant le fait accompli, il n'avait pas d'autre choix que d'accepter le remplacement de ce dirigeant,
Constatant qu'à la reprise du jeu, l'arbitre aurait annoncé à tout le monde sur le terrain : « changement d'arbitre de touche pour Blanc Mesnil Sf » et que les deux équipes ont bien compris le message,
Constatant enfin qu'il souligne qu'à aucun moment, l'équipe visiteuse n'est venue contester ce changement,
Constatant qu'il a été demandé à Blanc Mesnil Sf par e-mail, un rapport sur les explications de ce changement d'arbitre assistant et de fournir un justificatif médical appuyant l'impossibilité de poursuivre sa fonction lors de la rencontre,
Constatant que ce club n'a pas répondu,
Considérant l'article 17.7 du règlement sportif général du District 93 qui précise que sous peine de match à rejouer, une rencontre ne peut être dirigée par deux arbitres différents sauf en cas d'accident ou de malaise,
Considérant que Blanc Mesnil Sf n'a pu justifier le souci physique de son dirigeant,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit réclamation fondée, match à rejouer à une date à fixer par la Csg,
Transmet à la CDPME pour éventuelle suite à donner.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement

Commission Départementale des Statuts et Règlements

20 Mars 2019

de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D2 A 51514.2 Sc Dugny/Ofc Couronnes du 10/2/19

La Commission,
Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Ofc Couronnes sur la participation de M. Moussa BACHA joueur du Sc Dugny, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,
S'en saisit pour en faire évocation,
Après avoir demandé ses éventuelles observations au Sc Dugny,
Constatant que ce club a souhaité apporter ses commentaires en précisant qu'il avait pris toutes les informations sur Footclubs sur d'éventuelles suspensions de ce joueur avant de le faire signer au club,
Constatant que Sc Dugny explique que M. BACHA avait écopé de deux matches fermes à compter du 31/5/18 et que celui-ci a purgé ses matches,
Constatant que SC Dugny reconnait avoir vu une note « divers » apparaissant sur le dossier disciplinaire de son joueur en réunion du 7/6/18 sans que soit précisée la décision,
Constatant que Sc Dugny a contacté l'ancien club de M. BACHA pour obtenir plus de précisions sur ce dossier et que ce club lui aurait répondu ne pas avoir été mis au courant dans la mesure où la sanction n'était pas visible sur Footclubs,
Après lecture du dossier disciplinaire de M. Moussa BACHA,
Constatant que ce joueur a écopé de quinze matches de suspension à compter du 11/6/18 avec son ancien club,
Après lecture des rencontres du Sc Dugny 1,
Constatant que cette équipe a joué douze matches en l'absence de M. BACHA,
Constatant que la rencontre suivante, étant la treizième de cette équipe est celle en rubrique, M. BACHA apparaissant sur cette FMI,
Constatant qu'un procès-verbal de la Commission Sportive de Discipline est paru le 8/6/18 sur Footclubs mentionnant la décision et la suspension de M. Moussa BACHA,
Considérant que l'information est donc officielle et que le Sc Dugny pouvait en prendre connaissance,
Considérant que Sc Dugny possédait cette information sur son Footclubs, ce club expliquant pourtant s'être renseigné sur la suspension de ce joueur avant de le faire signer,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au Sc Dugny pour en attribuer le gain à l'Ofc Couronnes (3 points, 1 but),
Débite Sc Dugny des frais de dossier,
Inflige une amende au Sc Dugny pour avoir fait jouer un joueur suspendu,
Inflige un match de suspension ferme à M. Moussa BACHA Lic. 2338146655 à compter du 1/4/19 pour avoir joué alors que suspendu.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Cou-

Commission Départementale des Statuts et Règlements

20 Mars 2019

rantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D2 B 51409.2 Bagnolet Fc/Cosmos Fc du 10/3/19

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la demande d'évocation du Cosmos Fc sur la participation de M. Youcef BELKESSAM et M. Saïd ZANE joueurs de Bagnolet Fc, susceptibles d'être suspendus lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,
S'en saisit pour en faire évocation,
Après avoir demandé ses éventuelles observations à Bagnolet Fc,
Constatant que ce club a souhaité apporter ses commentaires en précisant que ses deux joueurs n'avaient pas joué deux matches après leur carton un en coupe et un en championnat,
Après vérification du dossier disciplinaire de M. Youcef BELKESSAM,
Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 18/2/19,
Après lecture des feuilles de matches de l'équipe « 1 » de Bagnolet Fc,
Constatant que la rencontre suivant la suspension de ce joueur est la rencontre en rubrique,
Après vérification du dossier disciplinaire de M. Saïd ZIANE,
Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 18/2/19,
Après lecture des feuilles de matches de l'équipe « 1 » de Bagnolet Fc,
Constatant que la rencontre suivant la suspension de ce joueur est la rencontre en rubrique,
Considérant que ces deux joueurs ont joué alors que suspendus,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à Bagnolet Fc pour en attribuer le gain au Cosmos Fc (3 points, 1 but),
Débite Bagnolet Fc des frais de dossier,
Inflige une amende à Bagnolet Fc pour avoir fait jouer deux joueurs suspendus,
Inflige un match de suspension ferme à M. Youcef BELKESSAM Lic. 2378033743 à compter du 1/4/19 pour avoir joué alors que suspendu,
Inflige un match de suspension ferme à M. Saïd ZANE Lic. 2388010427 à compter du 1/4/19 pour avoir joué alors que suspendu.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D4 A 51738.2 Cosmos Fc 2/Sc Dugny 2 du 10/3/19

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la demande d'évocation du Cosmos Fc sur la participation de M. Moha-

Commission Départementale des Statuts et Règlements

120Mars 2019

med BOUTIH joueur du Sc Dugny, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,
S'en saisit pour en faire évocation,
Après avoir demandé ses éventuelles observations à Dugny Sc,
Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter ses commentaires,
Après vérification du dossier disciplinaire de M. Mohamed BOUTIH,
Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 25/2/19,
Après lecture des feuilles de matches de l'équipe « 2 » de Dugny Sc,
Constatant que la rencontre suivant la suspension de ce joueur est la rencontre en rubrique,
Considérant que ce joueur a joué alors que suspendu,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au Sc Dugny 2 pour en attribuer le gain au Cosmos Fc 2 (3 points, 2 buts),
Débite Sc Dugny des frais de dossier,
Inflige une amende au Sc Dugny pour avoir fait jouer un joueur suspendu,
Inflige un match de suspension ferme à M. Mohamed BOUTIH Lic. 2547905346 à compter du 1/4/19 pour avoir joué alors que suspendu.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U17

D2 A 52259.2 Fc Les Lilas 2/Gournay Fc du 16/3/19

La Commission,
Prend connaissance de la réserve des Lilas Fc sur le nombre de mutés hors période de Gournay Fc pour la dire recevable en la forme,
Après vérification des joueurs de Gournay Fc ayant disputé la rencontre en rubrique,
Constatant que seuls deux joueurs, M. Amine BACCOUCHE Lic. 2547467387 et M. Kevine LUBANZULA MANTU Lic. 2547552057 sont mutés hors période,
Considérant que Gournay Fc n'a pas enfreint l'article 160 des règlements généraux de la FFF,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,
Débite Fc Les Lilas des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

20 Mars 2019

U15

D4 D 50907.2 Neuilly Plaisance Sports/Espérance Paris 19è 3 du 16/3/19

La Commission,
Hors la présence de MM. BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Constatant que la rencontre était prévue à 17h00,
Constatant que suite à des travaux sur le complexe de Neuilly Plaisance, un seul terrain est disponible pour faire jouer des équipes de deux clubs de la Ville,
Constatant que le match précédent celui en rubrique de l'autre club de Neuilly Plaisance a pris 45 mns de retard,
Constatant que les vestiaires n'ont pu être donnés au club visiteur qu'à 16h43, alors que celui-ci n'était pas encore disponible selon le rapport de l'arbitre
Constatant que l'Espérance Paris 19è a refusé de s'habiller et n'a pas souhaité jouer prétextant que le match aurait débuté trop tardivement,
Constatant que l'élu de permanence a été sollicité et que celui-ci a vivement conseillé de jouer,
Constatant que l'arbitre précise que le coup d'envoi aurait pu être donné à 17h15, respectant le quart d'heure de tolérance, tout en affirmant que le match aurait bien lieu,
Constatant qu'à la lecture des rapports, c'est le club visiteur qui a refusé de jouer,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par forfait à l'Espérance Paris 19è 3.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou du site internet, un dernier envoi sera effectué sur la boite électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité pour en attribuer le gain au club visiteur.

U15 F Poule A **Etoile Fc Bobigny/**As Bondy du 23/2/19
U15 F Poule C **Fc Solitaires Paris Est/**Rc St Denis du 23/2/19
U13 F Poule C **Sevran Fc/**Rsc Montreuil du 23/2/19
U11 F Poule B **Féminin Villepinte/**A Bondy 2 du 23/2/19
55 Critérium **Blanc Mesnil Sf/**Flamboyants de Villepinte du 23/2/19

Commission Départementale des Statuts et Règlements

20 Mars 2019

U13 Coupe Futsal **Sevran Fu**/Afc Ile St Denis du 24/2/19
U13 Coupe Futsal **Ac Montreuil**/Pierrefitte Fc du 24/2/19
(E-mail de l'Ac Montreuil du 15/3/19 expliquant que le match a été joué chez l'adversaire et qu'ils ont les éléments du match. La Csg n'ayant reçu aucune demande d'inversion ni de l'un, ni de l'autre club, la rencontre officielle était maintenue à Montreuil et donne donc match perdu au club recevant).

Dossiers en cours

Seniors D5 A Cs Berbères 2/Sport Rue Prévention du 17/3/19 : Demande d'évocation de l'Ofc Couronnes sur la participation d'un joueur du Cs Berbères susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations du Cs Berbères, statué le 27/3/19

Seniors D4 A Cosmos Fc 2/Usm Gagny 2 du 17/3/19 : Demande d'évocation de Cosmos Fc sur la participation d'un joueur de l'Usm Gagny susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations de l'Usm Gagny, statué le 27/3/19
Seniors D4 B As Victory/Esd Montreuil 2 du 17/3/19 : Demande d'évocation de l'Esd Montreuil sur la participation d'un joueur de l'As Victory susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations de l'As Victory, statué le 27/3/19.

Forfaits

Les équipes mentionnées en « gras » sont les équipes ayant été déclarées « forfait ».

Coupe

U15 F **Bagnolet Fc/**Fc Aulnay du 23/3/19

1er Forfait

U19 D3 A Neuilly Plaisance Sports/**Sc Dugny** du 17/3/19
U18 F Poule B Blanc Mesnil Sf/**Uf Clichois** du 23/2/19
U17 D4 A Af Paris 18 2/**Usm Audonienne** du 17/3/19
U11 F Poule B Tremblay Fc/**Cs Villetaneuse** du 23/2/19
Futsal D2 A Paris Lilas Futsal 2/**Office Municipal Aubervilliers 2** du 16/3/19
Futsal D2 A Sport Ethique Livry/**Sc Dugny** du 16/3/19
Super Vétérans Poule A Tremblay Fc 2/**Fc Les Lilas** du 17/3/19

2è Forfait

Seniors F à 7 Ol Pantin/**Etoile Fc Bobigny** du 23/2/19
U19 D3 A Cms Pantin/**Sport Rue Prévention** du 17/3/19
U19 D3 B **Es Parisienne 2/**Ol Pantin du 17/3/19
U15 D5 C Ofc Couronnes 3/**Antillais de Paris 19è 2** du 2/3/19

Commission Départementale des Statuts et Règlements

20 Mars 2019

Forfait Général

Cdm D1**Sevran Fc**

Tournois

Usm Audonienne U6-U7-U8-U9-U10-U11-U12-U13 du 20 au 22 avril 2019 : Non homologué en l'état = manque durée des matches, nombre de matches par équipe, recours District en cas de litige en dernier ressort.

***

Feuille de match Informatisée (FMI)

. En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,

. En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

. En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

*Les Clubs mentionnés **en gras** sont les clubs sanctionnés.*

Avertissement

Seniors D3 B **Es Parisienne 2/Usm Gagny** du 10/3/19 (pas de réponse)

U19 Coupe **Uf Clichois/Fc Les Lilas** du 10/3/19 (pas de réponse)

U17 D2 A **Sc Dugny/Villemomble Sports 2** du 10/3/19 (pas de réponse)

U11 Coupe **Fcm Aubervilliers/Villemomble Sports** du 9/3/19 (pas de réponse)

Super Vétérans Poule C **Aspp Villepinte/Blanc Mesnil Sf 2** du 10/3/19 (pas de réponse)
Super Vétérans Poule D **Villepinte Fc/**Flamboyants de Villepinte du 10/3/19 (tablette en panne, pas d'autre proposée)

Commission Départementale des Statuts et Règlements

20 Mars 2019

Amende - 100 Euros

Futsal D2 B **Aulnay Futsal 2/**Fc Sevran du 9/3/19 (tablette non présentée – pas de réponse)

Match perdu par pénalité

Néant

Les Clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail se verront systématiquement sanctionner pour absence d'explications.

Le club des partenaires

District de la Seine-Saint-Denis de football

65-75 Avenue Jean Mermoz

93120 La courneuve

secretariat@district93foot.fff.fr

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.

Responsable de la publication

Marina SAUVAGE

Rédaction

Myriam AMRI

Fonctions	**Noms**
Directrice Administrative :	Mme. SAUVAGE Marina
Accueil :	Mme. AMRI Myriam
Responsable Compétition:	M. TEURNIER Eric
Comptabilité:	M. LEFEBVRE Didier
Arbitrage :	Mme. DUMONT Cécile
Mail: secretariat@district93foot.fff.fr	**Téléphone:** 01-48-19-89-40
Technique:	M. MATHIEU Marc
CTD Foot Animation:	M. ZAIDI Stéphane
Chargé de Développement:	M. MAYTRAUD Jérémy
Conseiller Technique Départemental:	M.MORO Christophe
Mail: technique@district93foot.fff.fr	**Téléphone:** 01-48-19-89-40